Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D42PACT_M26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

ASSOCIATION SOUFFLEURS D'IMAGES – CONVENTION DE PARTENARIAT ET ADHESION 2026

Rapporteuse : Mme Amélie GARNIER

La Direction du Patrimoine – Archives – Culture - Tourisme (DPACT) mène depuis plusieurs années une politique active d'amélioration des conditions d'accueil et de visite en faveur des publics en situation de handicap.

Dans cette perspective, et afin de rendre toujours plus accessibles les différentes propositions culturelles menées par la DPACT, il est proposé de réitérer l'offre des « Souffleurs d'images » portée par l'Association Souffleurs de Sens.

Les Souffleurs d'images sont un service personnalisé et individuel de bénévoles, qui accompagnent des personnes déficientes visuelles au cours d'un spectacle, afin de leur rendre visible tout ce qui ne leur est pas accessible : description chuchotée et instantanée des décors, costumes, lumières, déplacements des artistes sur scène…

Plusieurs agents de la DPACT ont bénéficié en 2025 de cette formation des Souffleurs d'images, et un réseau de bénévoles commun avec le Centre Culturel Juliette Drouet est d'ores et déjà établi sur Fougères.

Ce service pourrait ainsi être à nouveau proposé pour toute la programmation culturelle menée par la DPACT, et notamment les Jeudis du château.

L'adhésion à l'Association des Souffleurs de Sens est de 100€ annuels, afin d'être identifié parmi les lieux adhérents à ce service et permettant de bénéficier du réseau de cette association.

Une convention (en annexe) permettra de préciser les modalités de ce partenariat.

Après avis favorable de la commission culture patrimoine économie touristique réunie le 5 mai 2026, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat ;
- d'accepter l'adhésion à l'association pour un montant de 100 €.

Les crédits sont inscrits au BP 2026.

Signé électroniquement par Patricia LEBRETON le 08/06/2026 13:25:00

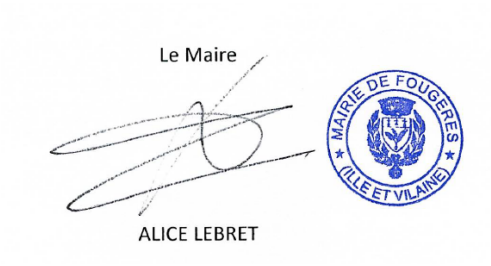
Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D42PACT_M26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,

Le Maire



Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:02:30+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable



Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:35:00+02:00